

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
VERSAILLES  
19, Avenue de Paris  
78000 VERSAILLES

AFM CSS

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE REMY JOSSEAUME  
36 RUE VITAL  
75016 PARIS

Références à rappeler : RO [REDACTED] PV 6 [REDACTED]  
AFM [REDACTED]

Rédacteur : [REDACTED]

Maître,

Vous avez formulé une réclamation en votre qualité de conseil de Monsieur [REDACTED]

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032050** CONDUITE D'UN VEHICULE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS  
REGLEMENTAIRES DE TRANSPARENCE DES VITRES ART.R.316-3 AL.2, AL.3, ART.R.316-3-1 AL.1  
C.ROUTE. ART.1, ART.2 ARR.MINIST DU 18/10/2016. ART.R.316-3-1 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à **POISSY(78300), RUE DE LA BRUYERE**, en date du **16/06/2017 à 10h25**,  
par procès verbal [REDACTED] dressé par **CSP VERSAILLES**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :  
[REDACTED]

Je vous informe que j'ai décidé de classer sans suite ce dossier.

Par conséquent, je transmets un avis d'annulation de l'amende à la Trésorerie Yvelines Amendes.

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Fait à VERSAILLES, le 03/11/2017

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

